

REGLEMENT DU RECRUTEMENT

Diplôme Inter-Etablissements (DIE)
Collège des Hautes Etudes Lyon Sciences (CHELS)
« Grandes Transitions :
Mesurer et Comprendre pour Agir »

CHELS 2026

La candidature vaut acceptation du présent règlement.

La plateforme <http://candidature.ec-lyon.fr> permet de candidater Diplôme Inter-Etablissements (DIE) du CHELS « Grandes Transitions : Mesurer et Comprendre pour Agir ».

INSCRIPTION AU DIPLÔME

Attendus

Pour l'admission au DIE CHELS « Grandes Transitions : Mesurer et Comprendre pour Agir », les attendus sont les suivants :

- les étudiants doivent être titulaires d'un diplôme B+3, B+4 ou B+5 ;
- les étudiants non francophones doivent justifier d'un niveau B2 en français ;
- les étudiants doivent présenter un projet de formation et un projet professionnel ou personnel en cohérence avec le parcours visé.

Modalités d'inscription

L'inscription est effectuée par Internet, sur la Plateforme <http://candidature.ec-lyon.fr> durant la période prédéfinie.

Informations importantes :

- Les candidats n'ayant pas validé dans les délais impartis leur candidature sur la plateforme de Centrale Lyon ne seront pas examinés par la commission d'admission. La candidature est effective quand le candidat voit apparaître la mention « dossier validé » sur la plateforme de recrutement.
- Les candidats sont tenus de vérifier que tous les documents obligatoires sont enregistrés sur la plateforme de recrutement.
- Les candidats doivent suivre leur candidature sur la plateforme.
- Après la clôture des candidatures, la commission d'admission pourra éventuellement demander, par courriel, l'envoi de documents complémentaires ou contacter directement le candidat pour un entretien.
- Il n'est pas possible de postuler à nouveau lorsqu'une candidature a déjà été déposée.

LES ETAPES DU RECRUTEMENT

Calendrier du recrutement

SESSION 1

Ouverture de la plateforme : 9 février 2026

Fermeture de la plateforme : 22 avril 2026

Date des réponses des candidats admis : 26 mai 2026

SESSION 2

Ouverture de la plateforme : 4 mai 2026

Fermeture de la plateforme : 26 mai 2026

Date des réponses des candidats admis : 16 juin 2026

EVALUATION DU DOSSIER PAR LA COMMISSION D'ADMISSION

La commission d'admission est composée de la manière suivante :

- Le responsable pédagogique ;
- un ou plusieurs enseignants des différents établissements du CHELS impliqués dans le cursus.

Suite à l'examen du dossier, les candidats pourront éventuellement être sollicités pour un entretien (direct, téléphonique ou en visioconférence). Le cas échéant, cet entretien sera réalisé par un ou plusieurs membres de la commission d'admission.

Les dossiers sont étudiés par la commission de recrutement selon leur adéquation aux attendus décrits plus hauts, sur la base des documents déposés sur la plateforme.

A partir des évaluations, et compte tenu des places disponibles, le comité de sélection établit la liste des candidats admis.

RESULTATS

Les candidats seront informés des décisions prises par le comité de sélection par mail et sur la plateforme de recrutement conformément au calendrier annoncé plus haut.

En cas d'admission, les candidats ont alors 30 jours pour accepter la proposition sur la plateforme de recrutement <http://candidature.ec-lyon.fr>.

ADMISSION ET INSCRIPTION

Lorsque les candidats admis ont validé un « OUI j'accepte » sur la plateforme de recrutement, ils reçoivent au moment de l'ouverture des inscriptions un courriel les informant de la procédure d'admission dans leur spécialité.

ATTENTION !

- L'acceptation d'une admission ne sera effective qu'au moment de la validation du « OUI j'accepte » par le candidat. L'admission est, en outre, subordonnée à la validation académique de l'année en cours, à réception des pièces officielles susceptibles d'être réclamées, ainsi qu'au paiement des frais d'inscription. Tout écart entre les affirmations du candidat, qu'il a certifiées sur l'honneur, et les pièces officielles, entraînera sa radiation.
- Les candidats ne seront définitivement admis au DIE que s'ils sont effectivement titulaires le jour de la rentrée du diplôme prérequis.
- Le CHELS n'est pas tenue d'accepter un candidat admis si celui-ci ne se présente pas le jour de la rentrée.
- L'admission au DIE ne peut pas être conservée pour l'année suivante.
- Les candidats doivent s'informer des tarifs de la formation via notre site internet : <https://www.chels.fr>.

A titre indicatif, les tarifs en 2026-2027 sont de :

Étudiants CHELS* :

- 1750€ non boursier
- 0€ boursier**

Étudiants hors CHELS :

- 3500€ non boursier
- 1750€ boursier**

* Est considéré comme étudiant CHELS tout étudiant qui était régulièrement inscrit dans un établissement du CHELS l'année précédant l'inscription à la formation.

**Est considéré comme boursier tout étudiant qui était boursier CROUS l'année précédant l'inscription dans la formation. Le DIE ne permet pas l'accès à la bourse CROUS.

Pour toute information complémentaire relative aux candidatures, nous vous invitons à consulter notre site internet <https://www.chels.fr>.

Aucun résultat ne sera communiqué en dehors de la plateforme de candidature, à l'exception de la procédure Etudes en France.